

Image not found or type unknown



## contrat de travail en weekend

Par **arm69**, le **05/04/2011 à 16:08**

Bonjour, on m'a proposé un poste de 3x8 en CDI le weekend et le contrat de travail l'or de la signature m'indique que je travaillerai 1er cycle: jeudi, vendredi, samedi, dimanche  
2eme cycle: vendredi, samedi, dimanche  
3eme cycle: vendredi, samedi, dimanche, lundi  
est ce légale?  
merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **05/04/2011 à 16:53**

Bonjour,  
Si les deux parties sont d'accord pour contracter ainsi, je ne vois pas ce qu'il y aurait d'illégal sauf sur la branche d'activité permettant de travailler le dimanche ou disposition particulière à la Convention Collective applicable...

Par **arm69**, le **05/04/2011 à 17:17**

merci pour la réponse  
Cordialement